

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 10 avril 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE			L'an deux mille vingt-quatre le dix du mois d'avril
DEPARTEMENT du CANTAL			A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.
Nombre de membres			
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
23	23	22	
Date de la convocation : 25 mars 2024			Présents : Alain BARRES, Eric TUPHE, Dimitri OCTAVIE Robert PISSAVY, Roland VIDAL, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Christian GRAS, Pierrick ROCHE, Flore COUTURE, Danielle ROLLAND, Véronique BOREL, Béatrice THOMAS, Annie COUDERC, Gilbert CROS, Françoise ALRIQ, Ghislaine BOUCHARD-FAYON, Pierre JUILLARD.
Date d'affichage : 25 mars 2024			Présents par procuration : Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Dimitri OCTAVIE.
Vote : Pour : 22			Absent : Félix ROCHE.
Contre : 0			
Abstention : 0			Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

OBJET : Affectation du résultat du budget du CAMPING MUNICIPAL LE STALAPOUS 2023

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2023, du budget du CAMPING MUNICIPAL LE STALAPOUS.

Date de transmission de l'acte: 16/04/2024

Date de réception de l'AR: 16/04/2024

015-200071702-BF_028_2024-BF

A G E D I

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- DECIDE D'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	14 066,89
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-4 821,34
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	9 245,55
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-7 191,13
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	7 191,13
AFFECTATION =C. = G. + H.	9 245,55
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	7 191,13
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	2 054,42
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Date de transmission de l'acte: 16/04/2024

Date de réception de l'AR: 16/04/2024

015-200071702-BF_028_2024-BF

A G E D I

de
fr